EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2023

Délibération :

2023-09-91

OBJET:

MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Nomenclature:

4.1.1

En exercice: 26

Le vingt-huit septembre deux mille vingt-trois à 19 heures 15, le conseil municipal légalement convoqué le vingt-et-un septembre deux mille vingt-

Présents: 21

trois s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Alain

ROYER, Maire.

Pouvoirs: 5

Absents: 0

Votants: 26

Les membres présents en séance : Alain ROYER, Claude RINCE, Marie-Thérèse BERAGNE, Elisa DRION,

Benjam COLON

Benjamin VACHET, Béatrice MIERMONT, Isabelle GROLLEAU, Jean-Marc COLOMBAT, Valérie ROBERT, Romain MONDEJAR, Jean-Claude SALAU, Alizée GUIBERT, Frédéric CHAPEAU, Catherine RENAUDEAU, Emile

Délibération comportant : /

FORTINEAU, Gil RANNOU, Gwénola LEBRETON, Emmanuel RENOUX,

Alain BLANCHARD, Gwenn BOULZENNEC, Fabien MENEGHETTI.

Le ou les membre(s) ayant donnés un pouvoir :

Mickaël MENDES donne pouvoir à Claude RINCE, Augustin MOULINAS donne pouvoir à Isabelle GROLLEAU, Yvon LERAT donne pouvoir à Alain ROYER, Soumaya BAHIRAEI donne pouvoir à Alain BLANCHARD,

Christian CORDEIRO donne pouvoir à Emmanuel RENOUX.

Le ou les membres absent(s):/

Rapporteur : Valérie ROBERT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°2019-628 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n°2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels ;

Vu le tableau des emplois :

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. Dans le cadre de recrutements récents et futurs, il est nécessaire d'ajuster le tableau des effectifs.

Accusé de réception en préfecture 044-214402091-20230928-2023-09-91-DE Date de télétransmission : 04/10/2023 Date de réception préfecture : 04/10/2023

CREATIONS D'EMPLOIS		Nombre de	TEMPS	DATE	OBSERVATIONS
Cadre d'emplois	Grade	postes	TENIFS	D'EFFET	OBSERVATIONS
Adjoints d'animation	Adjoint d'animation	1	32h38	29/09/23	DFES/Enfance Poste vacant suite départ en disponibilité
Adjoints techniques	Adjoint Technique	1	19h	29/09/2023	DFES/Restauration Recalibrage poste à 22h sur poste à 19h
	Adjoint technique	2	35h	29/09/2023	DFES/Restauration Recalibrage d'un poste Pérennisation d'un poste suite à reclassement
Adjoints du patrimoine	Adjoint du patrimoine	1	35h	29/09/2023	DVAC/Médiathèque Départ par voie de mutation – poste qui peut être ouvert à différents grades
	Adjoint du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe	1	35h	29/09/2023	

CREATIONS D'EMPLOIS		Nombre		DATE	
Cadre d'emplois	Grade	de postes	TEMPS	D'EFFET	OBSERVATIONS
Agent de police municipale	Gardien Brigadier	1	35h	29/09/2023	Police Municipale _ recalibrage grade suite arrivée par mutation d'un agent de police municipale
Éducateurs de jeunes enfants	Éducateur de jeunes enfants (EJE)	1	35h	29/09/2023	DFES/Multi-accueil Promotion interne à titre dérogatoire pour les fonctionnaires en situation de handicap (décret 2020-569)
Rédacteurs	Rédacteur	1	35h	29/09/2023	DRIM - Promotion interne à titre dérogatoire pour les fonctionnaires en situation de handicap (décret 2020-569)
Rédacteurs	Rédacteur	1	35h	29/09/2023	DFES/CCAS Départ par voie de mutation – poste qui peut être ouvert à différents grades
	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	1			
	Rédacteur principal de 1ère classe	1			
Attachés	Attaché	1	35h	29/09/2023	
Assistants socio- éducaif	Assistant socio- éducatif	1	35h	29/09/2023	
Adjoint administratif	Adjoint administratif	1	35h	29/09/2023	DFES/CCAS Emploi occasionnel d'une durée de 3 mois/renfort suite départ mutation d'un agent
Apprenti	Apprenti	1	35h	29/09/2023	DFES/EV Délibération n°2022-06-39 du 7 juin 2022 autorisant le recrutement de 3 à 6 apprentis/3 apprentis en poste actuellement

Vu l'avis de la commission « Ressources et Citoyenneté » du 14 septembre 2023.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- D'EMETTRE un avis favorable à la modification du tableau des effectifs proposée ci-dessus.

Le Conseil Municipal APPROUVE à l'unanimité cette délibération.

Pour extrait conforme.

Treillières, le 28 septembre 2023

Alain ROYER, Maire



Secrétaire de Séance, Isabelle GROLLEAU

SULPRES AVIOLOGY OF THE PARTY O